NUMELOG

L'entreprise NUMELOG est une ESN (Entreprise de service du numérique). Elle a été créée en janvier 2015 à Bordeaux. Le dirigeant, Thierry MORVONAY, a choisi le statut de SAS à associé unique (SASU), avec un capital social de 5 000 euros. Ce statut a été choisi afin de simplifier la gestion quotidienne de l'entreprise et de protéger le patrimoine personnel du créateur. La première domiciliation (provisoire) est effectuée au domicile du créateur. Dès l'embauche du premier salarié autre que le PDG, en septembre 2015, des locaux sont loués au centre de Bordeaux. En 2016, l'activité de conseil en informatique et formation aux développements de logiciels, a démarré doucement avec les premières embauches. Le chiffre d'affaires est alors de 550 000 euros. En janvier 2017, les embauches continuent. En 2018 et 2019, l'activité poursuit son développement et plusieurs développeurs et consultants renforcent l'équipe. En septembre 2024, l'entreprise compte 34 salariés pour un CA de 5 millions d'euros. Il n'y a pas pour le moment de représentants du personnel. Les différentes missions pratiques de RH sont assignées au responsable RH, François GALLION qui a été recruté fin 2018 dans le cadre du développement important de l'entreprise.

L'entreprise dépend de la convention collective SYNTEC, convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils. Le tableau qui suit présente une partie de la liste du personnel début septembre 2024.

Nom	Arrivée	Intitulé de poste	Age	Statut	Salaire brut mensuel
ARANE Laure	01/2018	Assistante de direction	23	TAM	1700
ARBOUN Milovan	08/2018	Technicien réseaux	24	TAM	1800
BENOIST Sonia	04/2019	Développeur	27	Cadre	3325
BIHAN Annick	01/2016	Consultant	29	Cadre	3750
CHAPIRON Josée	02/2018	Comptable	59	TAM	2200
DORINE Léane	01/2019	Consultant	32	Cadre	4100
DERICHE Jean	09/2015	Directeur de la recherche	45	Cadre	6850
DURAND Paul	03/2016	Développeur	33	Cadre	3500
HOSSEN Khaled	02/2019	Commercial	28	Cadre	2700 + 1,8% du CA réalisé
GALLION François	11/2018	RRH	29	Cadre	3900 + 15% sur objectifs
KERDEUX Jean	02/2016	Commercial	35	Cadre	3400 + 1,8% du CA réalisé
MULLIEZ Emma	01/2018	Technicien	28	TAM	2350
ORLOV Dimitri	11/2018	Responsable Commercial	40	Cadre	3300 + 2,5% du CA réalisé
PRUNE Jessica	01/2018	Responsable financier	32	Cadre	4870 + 15% sur objectifs
MORVONAY Thierry	06/2015	PDG	33	Cadre	15600 + 30% sur objectifs

QUESTION 1

Deux candidats viennent d'être recrutés : Thierry LEBLANC en tant que Directeur commercial (et membre du comité de direction) ainsi que Fabian MARIANI en tant que Chef de projet. Les principales caractéristiques de leur CV figurent en annexe 1.

Afin de finaliser leur contrat de travail, vous devez définir leur salaire (qui ne pourra pas être inférieur au minimum fixé par la convention collective).

QUESTION 2

Thierry MORVONNAY, après avoir consulté le site GLASSDOOR, a pris conscience que les salariés sont insatisfaits des éléments qui composent leur rémunération globale. En effet, ils ne perçoivent qu'un salaire de base (et une prime de performance pour certains).

Il vous demande de faire des propositions qui permettront à terme de continuer à attirer et conserver les talents au sein de l'entreprise. Précisez le régime social et fiscal inhérent à chacune d'elle.

QUESTION 3

Le 1er juillet 2024, Thierry MORVONNAY a reçu un courrier de l'URSSAF :

Avis de contrôle

Bordeaux, le 28 juin 2024

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de ses missions de contrôle, l'URSSAF effectue chaque année des vérifications auprès de ses cotisants.

Afin de procéder au contrôle de votre entreprise, Madame Dupain se rendra dans vos locaux le 1er novembre 2024.

Afin de préparer au mieux ce rendez-vous, nous vous demandons de tenir à disposition de notre inspectrice tous les dossiers du personnel ainsi que les documents sociaux et fiscaux de l'année 2023. La fin du contrôle sera marquée par l'envoi d'une lettre d'observation.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

B. Medelez

Directeur départemental

Le 1^{er} novembre, Madame DUPAIN se présente dans l'entreprise. Elle souhaite s'assurer que l'entreprise respecte les règles en matière d'avantages consentis aux salariés. Le dirigeant a mis en place des chèques-vacances et des titres restaurant. Elle souhaite vérifier l'année 2023 uniquement, bien qu'elle soit autorisée à contrôler les trois dernières années. 7 salariés seulement ont souhaité bénéficier des chèques-vacances en 2023. Pour ces chèques-vacances, l'employeur prend en charge 80 % de la valeur faciale.

Par ailleurs, un prêt de 10 000 euros a été consenti à Monsieur LEBLON. Il doit le rembourser en 36 mois. Le taux appliqué est de 0 %.

Chaque salarié a bénéficié de 140 titres restaurant à 10 euros. Un prélèvement de 4 euros par titre a été effectué sur les bulletins de paye mensuels. Pour les chèques-vacances, le tableau qui suit récapitule la liste des bénéficiaires.

Nom	Salaire brut	Nombre de chèques-	Valeur faciale	Part patronale
	mensuel	vacances attribué		80%
ALBAN	1700	40	10	320
ARBOUN	1800	10	20	160
BENOIST	3325	30	20	560
CHAPIRON	2200	30	10	240
DURAND	3500	20	10	160
LEPREUX	2200	40	10	320
MULLIEZ	2350	40	10	300

Deux salariés bénéficient d'un avantage en nature voiture (PRUNE et ORLOV), valorisé en paye à 200 euros. Comme vu lors de leur embauche, ces voitures neuves achetées par la société ont toutes les deux une valeur de 20 000 € TTC. Il s'agit d'une mise à disposition permanente (le salarié est autorisé à l'utiliser aussi bien pour ses déplacements personnels que pour ses déplacements professionnels). L'employeur prend à sa charge l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement de la voiture (entretien, carburants).

Quels sont les points susceptibles d'engendrer un redressement ?

QUESTION 4

A. Calculez les primes à verser en 2024 en fonction des résultats 2023 pour les commerciaux et les membres du CODIR.

B. Quels commentaires pouvez-vous faire?

Le CA total est de 7 000 000 euros HT au 31/12/2023 mais chaque commercial a réalisé le montant suivant :

HOSSEN Khaled	655 000 euros HT			
KERDEUX Jean	450 000 euros HT			
ORLOV Dimitri	1 600 000 euros HT			

Objectifs 2023 Jessica PRUNE

INTITULE	ÉCHÉANCE		Atteinte
Réorganisation Contribuer à la réflexion sur l'organisation	Janvier	5	80 %
Contrôle Fiscal en cours	Février	25	40 %
Contrôle URSSAF	Mars	25	100 %
Changement de prestataire pour la comptabilité	Juin	5	100 %
Mise aux normes de la comptabilité	Juillet	15	90 %
Préparation de la Due Diligence	Septembre	15	75 %
Qualité Mise à jour des procédures	Fin juin	10	100 %

Objectifs 2023 Thierry MORVONNAY

INTITULE	ÉCHÉANCE		Atteinte
Réorganisation Mener à bien la réorganisation	Janvier	15	80 %
Contrôle Fiscal en cours	Février	5	40 %
Contrôle URSSAF	Mars	5	100 %
Finaliser l'entrée en bourse	Juin	50	0 %
Relations avec les investisseurs	Juillet	15	90 %
Qualité Management du système qualité	Fin juin	10	100 %

Pour des raisons indépendantes à Thierry MORVONNAY, l'échéancier n'a pas été respecté mais cela n'a eu aucune conséquence sur l'atteinte des objectifs.

Objectifs 2023 François GALLION

INTITULE	ÉCHÉANCE	20 -	Atteinte
Réorganisation Contribuer à la réflexion sur l'organisation	Janvier	10)	100 %
Ajuster l'effectif suivant les objectifs	Mars	15	75 %
Revoir l'organigramme Revoir les fiches de poste Redéfinir les titres	Avril	15/	100 %
Ajuster les compétences par la formation Recruter les compétences qui font défaut	Avril	5	60 %
Aide à la formalisation des objectifs et s'assurer que le management par objectifs soit mis en place	Janvier	5	100 %
Rédaction des avenants (nouveau système + avenants de janvier) et mise en place d'un système de primes en relation avec les managers	Janvier	5	100 %
Opération de motivation ou « team building »	Juillet	5	50 %
Rémunérations Gestion des augmentations Primes qualité Primes	Janvier Janvier Décembre	5	100 %
Communication interne Lettre interne Mise en place de l'intranet Mise en place du livret d'accueil Mise à jour de l'organigramme	Tous les trimestres (A VOIR) Tous les mois 1 fois par an	5	100 %
Gestion administrative Paie Déclaratifs (formation continue, FONGECIF, handicapés) Apprentissage) DSN Caisses de retraite Préparation administrative des embauches (contrats, DUE)	Tous les mois Fin Février Fin janvier Fin janvier	10	100 %
Qualité Mise à jour des procédures Tableaux de suivi Participation au renouvellement annuel de la certification qualité	Fin juin Tous les mois Demier trimestre	10	100 %
Droit social Veille Procédures disciplinaires		5	100 %
Election des représentants du personnel Reporting / Tableaux de bord	Fin mars	5	100 %

ANNEXE 1

Thierry LEBLANC

Baccalauréat série C (1992)

DESS Commerce Extérieur – Université Paris 1

Directeur commercial pendant 2 ans

Responsable Offre et Projets Internationaux pendant 13 ans

Fabian MARIANI

Ecole d'ingénieur – INSA Bordeaux (2004)

Master 2 Administration des Entreprises – IAE Aix en Provence

Chef de projet pendant 5 ans

Directeur de projet pendant 9 ans